

Les représentations de la norme lexicale dans l'enseignement du français langue maternelle au secondaire : le point de vue d'enseignants québécois

Joannie Guimond-Villeneuve

Résumé :

En raison de la concurrence qu'il y a au Québec entre une norme québécoise et une norme internationale, les questionnements normatifs sont nombreux chez les professionnels de la langue, et tout particulièrement chez les enseignants de français. Dans cette étude, nous avons cherché à voir comment les représentations de la norme lexicale chez les professeurs de français langue d'enseignement au secondaire se manifestent dans leur discours à partir d'usages dont la valeur normative n'est pas clairement définie. Pour ce faire, nous avons mené des entrevues auprès de 20 enseignants et enseignantes de français au deuxième cycle du secondaire au Québec au cours desquelles nous leur avons demandé de corriger de courts textes et de justifier leurs corrections. Puis, nous les avons interrogés sur leur conception de la norme lexicale écrite et sur leurs positions normatives à l'endroit de diverses catégories d'emplois lexicaux.

Il en ressort que cette norme est le français québécois standard tel qu'on peut le dégager des dictionnaires les plus usuels ou encore perçu selon l'intuition linguistique des participants. Ce français se distingue du français oral et il exclut les anglicismes critiqués, les mots vulgaires, les impropriétés et les barbarismes. Si certains types d'emplois sont clairement jugés non compatibles avec la norme, d'autres donnent lieu à des prises de position normatives moins tranchées, plus instables. Ainsi, les néologismes, les archaïsmes, les mots familiers et les emprunts peuvent être acceptés, selon la situation de communication et selon des critères comme l'usage et l'absence de synonyme.

Le modèle de l'Imaginaire linguistique d'Houdebine nous a servi de grille pour catégoriser et analyser les représentations linguistiques observées dans le discours des participants. Cette analyse révèle que les enseignants s'appuient principalement sur des critères d'ordre prescriptif et constatif, soit le dictionnaire et l'usage, et parfois aussi sur d'autres critères comme la précision, l'intercompréhension, la fréquence ou la valeur identitaire de certains usages lexicaux pour décider de les corriger ou de les accepter lors de la correction de productions écrites.